



Administration communale  
2714 Les Genevez  
Tél. 032 484 94 88  
E-mail: info@lesgenevez.ch

www.lesgenevez.ch  
CCP 25-4329-2

Les Genevez, le 26 janvier 2023

## AVIS OFFICIEL

### **Election complémentaire par les urnes d'un(e) Président(e) des assemblées**

**le 26 mars 2023**

**Publication dans le Journal officiel du jeudi 19 janvier 2023, soit la 10<sup>ième</sup> semaine avant le scrutin du 26 mars 2023.**

---

### **Election complémentaire par les urnes d'un(e) Président(e) des assemblées le 26 mars 2023**

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Les Genevez sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un(e) Président(e) des assemblées, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures : Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 30 janvier 2023 à 12 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote :

Lieu : Salle communale, La Sagne-au-Droz 20

Heures d'ouverture : le dimanche 26 mars 2023 de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage éventuel : Dimanche 16 avril 2023, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 29 mars 2023, à 12 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

## Election complémentaire par les urnes d'un(e) Vice-président(e) des assemblées

le 26 mars 2023

Publication dans le Journal officiel du jeudi 19 janvier 2023, soit la 10<sup>ième</sup> semaine avant le scrutin du 26 mars 2023.

---

### Election complémentaire par les urnes d'un(e) Vice-président(e) des assemblées le 26 mars 2023

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Les Genevez sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un(e) Vice-président(e) des assemblées, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures : Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 30 janvier 2023 à 12 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote :

Lieu : Salle communale, La Sagne-au-Droz 20

Heures d'ouverture : le dimanche 26 mars 2023 de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballotage éventuel : Dimanche 16 avril 2023, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 29 mars 2023, à 12 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

### Répartition des dicastères au sein du Conseil communal

---

Les dicastères sont répartis comme suit :

Maire : Anael Lovis

Vice-maire 2023 : Loïc Gigandet

#### Dicastères :

*Administration*

*Travaux publics*

*Aménagement*

*Education/Bâtiments*

*Action sociale*

*Domaines*

*Eaux/Epuration/Déchets*

#### Responsables :

Anael Lovis

Loïc Gigandet

Quentin Gigandet

Michael Barraud

Laetitia Humair

Damien Humair

David Queloz

#### Suppléants :

Loïc Gigandet

Damien Humair

Michael Barraud

David Queloz

Anael Lovis

Loïc Gigandet

Laetitia Humair

Le Conseil communal